

► Obligation de caisse	► Taux
3 et 4 ans	0.80 %
5 et 6 ans	0.90 %
7 et 8 ans	1.00 %

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi
07h30 à 12h00
13h30 à 17h00

Caisse d'Épargne d'Aubonne
Société Coopérative
Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42
info@ceanet.ch
www.ceanet.ch

TAUX & CONDITIONS

Valable à partir du 15 juillet 2025



Ouvrez l'œil!

COMPTES

► Courant	► Taux	► Prestations liées	► Type clientèle/utilisation	► Retraits
À vue	0%	- Multiservices (e-Banking, cartes, paiements)	Clientèle privée, clientèle commerciale	Sans limite
Loyers	0%	- Multiservices (e-Banking, cartes, paiements) Pour gérer toutes les transactions liées à l'immobilier	Clientèle hypothécaire	- CHF 25'000 par mois - Au-delà, préavis de 3 mois
Salaire	0%	- Multiservices (e-Banking, cartes, paiements)	Clientèle privée, pour toutes transactions	- CHF 25'000 par mois - Au-delà, préavis de 3 mois
Courant Jeunesse	0.25%	- Multiservices (e-Banking, cartes, paiements)	Jeunes de 14 à 35 ans	- CHF 25'000 par mois - Au-delà, préavis de 3 mois
► Épargne	► Taux	► Prestations liées	► Type clientèle/utilisation	► Retraits
Plus	1.00%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne	Clientèle privée âgée de 18 ans et plus, clientèle commerciale	- CHF 10'000 par année* - Au-delà, préavis de 12 mois Pénalité: 2% du montant dépassant la limite
Nominatif	0.30%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne	Clientèle privée, clientèle commerciale	- CHF 30'000 par trimestre* - Au-delà, préavis de 3 mois
Jeunesse	1.50%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne	Jeunes jusqu'à 35 ans	- CHF 30'000.- par trimestre* - Au-delà, préavis de 3 mois
Enfant	1.50%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne 1/ Bon cadeau de CHF 50.-	Enfants jusqu'à 18 ans	- Aucun retrait - Soumis aux articles 320 et 327 CC
Senior	0.50%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne	Clientèle privée dès 60 ans, sur demande	- CHF 30'000.- par trimestre* - Au-delà, préavis de 3 mois
Garantie loyer	1/8%	- Émission et suivi	Clientèle privée, clientèle commerciale	Bloqué à concurrence de la garantie
Placement (min. CHF 5'000.- en dépôt)	0.50%	- Gestion sans frais, destiné à l'épargne	Clientèle privée, clientèle commerciale	- CHF 20'000.- par année* - Au-delà, préavis de 6 mois
► Prévoyance	► Taux	► Prestations liées	► Type clientèle / utilisation	► Retraits
2° pilier « Avenirplus »	0.50%	- Déduction fiscale - Fond pour l'acquisition d'un bien immobilier	Prévoyance professionnelle individuelle Compte de libre passage	Selon les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
3° pilier « Privor »	1.25%	- Déduction fiscale - Fond pour l'acquisition d'un bien immobilier - Amortissement indirect d'une dette hypothécaire	Salariés et indépendants Prévoyance individuelle volontaire	Selon les dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle

1/ Offert en décembre, pour un premier versement de CHF 50.- ou plus

* Pénalité: 2% du montant dépassant la limite